



PROJET D'EXTENSION DE LA ZAE DES PLATIERES

REUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION

16 septembre 2019

Résumé des échanges

43 personnes présentes au total dont : des élus du territoire, des techniciens de la Copamo, les représentants de Valoripolis (aménageur en charge de la maîtrise foncière), le garant de la concertation nommé par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), des représentants du monde agricole, des exploitants retraités, des représentants du monde associatif et des entreprises, des habitants.

La présentation a été réalisée par M. Christian FROMONT
Vice-Président en charge du Développement Economique et du Tourisme

M. FROMONT a ouvert la séance en rappelant les objectifs de celle-ci, les moyens alloués pour permettre à tous de mieux connaître le projet, poser des questions et donner son avis. Le power point présenté reprenait des éléments du DMO (Dossier du Maître d'Ouvrage) :

- L'historique du projet et ses données clés,
- Le périmètre définitif, les principales évolutions,
- L'impact sur les espèces protégées,
- Les 1^{er}s projets économiques validés,
- Les enjeux économiques du projet,
- La présentation des différentes OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation),
- Le rôle des différents acteurs,
- La présentation des différents plannings.

Au cours de la présentation, M. Christian Fromont invitera régulièrement les personnes présentes à prendre la parole, de profiter de ce temps d'échanges pour s'exprimer et poser des questions.

Les premiers échanges concernent le périmètre et l'impact du projet sur une exploitation agricole en particulier qui va disparaître et qui aurait pu faire l'objet d'une reprise par 2 exploitants en bio. Les intervenants déplorent le choix des élus sur l'augmentation du périmètre sur la commune de Beauvallon (anciennement Chassagny), et qu'il y ait eu davantage d'échanges avec la Chambre de l'Agriculture qu'avec les exploitants du territoire. Les exploitants reprochent aux propriétaires terriens de jouir de leur droit de vente comme ils le souhaitent lors de la cessation d'une exploitation.

Les élus de la Copamo rappellent que ces terrains avaient bien été repérés comme potentiels dans le 1^{er} périmètre d'étude de plus de 65 hectares au démarrage. Au final, uniquement 17 hectares seront déclassés pour être conforme aux prescriptions de l'Etat, la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), la MRAE (Missions Régionales d'Autorité Environnementale) qui ont une mission de vigilance et limitent par leurs actions l'artificialisation des terrains agricoles. Il est également présenté le travail de l'aménageur sur la prise en charge de l'indemnisation des exploitants évincés, des compensations collectives pour mettre en place de nouvelles actions et / ou pour renforcer les actions déjà en place sur le territoire, ainsi qu'un



travail en cours avec la SAFER pour proposer des tènements aux exploitants évincés et assurer la continuité de leur activité.

La 2^{ème} partie des échanges concerne des questions autour des premiers prospects économiques validés pour la consolidation d'une filière agroalimentaire :

- Le projet de méthanisation, avec des questions techniques sur les besoins en eau, l'approvisionnement, le besoin ou non de cultures intermédiaires à vocation énergétique, sur la production de Digestat,
- Les impacts attendus et les mesures envisagées pour compenser l'augmentation des flux routiers,
- Le planning prévisionnel des travaux de l'aménageur,
- Des questions sur le nombre d'emplois projetés, leur répartition, et la taille des projets par rapport au nombre d'emplois qui seront créés.

Il est expliqué que l'ensemble des projets est évalué par rapport à un cahier des charges. Pour l'approvisionnement du projet de méthanisation, il y a 3 flux possibles : des huiles, des matériaux solides emballés, du vrac (produits alimentaires non utilisés notamment par les petites / moyennes et grandes surfaces alimentaires). Pas de besoins de cultures intermédiaires. Les besoins en eau seront demandés.

Sur les flux routiers, une étude trafic effectuée par un spécialiste a été réalisée avec des comptages sur juin et juillet pour affiner la connaissance de l'existant. Des actions sont déjà identifiées pour un impact résiduel nul (c'est-à-dire pour ne pas aggraver les conditions de circulation voire dans certains cas améliorer la situation existante) : favoriser le transfert modal (transports en commun, vélo), modifier les infrastructures avec un traitement des différents nœuds.

Concernant le planning, une enquête publique aura lieu du 28 octobre 2019 au 30 novembre 2019. Cette procédure aura lieu avant la validation du projet pour la prise en compte de toutes les remarques.

Sur les emplois ; le ratio d'emploi à l'hectare est complètement différent en fonction du projet d'entreprise. De plus, la Copamo comme Valoripolis travaille à l'accompagnement et au développement des entreprises qui seront installées. Il faudra également compter les emplois induits par la sous-traitance notamment.

La 3^{ème} partie des échanges concerne les questions sur les OAP (périmètre Beauvallon et Saint Laurent d'Agy). Les questions sont surtout destinées au futur aménageur en charge de la maîtrise foncière et du dépôt du Permis d'Aménager.

- La gestion des contre pentes se fera par un équilibrage des déblais et remblais pour minimiser les impacts,
- Les eaux de surface seront traitées par des bassins de rétention et un bassin mutualisé à l'échelle du tènement pour la récupération, le traitement. Le déversement sera effectué dans un étang (milieu naturel du Jonan). Une pompe de relevage sera nécessaire. L'eau rejetée sera propre et traitée comme l'oblige les prescriptions de la Police de l'eau

- Aucune plantation type roseau ne sera utilisée. L'eau récupérée lors des orages et pluies importantes ne stagnera pas plus de 48h avant infiltration et rejet pour qu'il n'y ait pas de prolifération de moustiques.
- Les bandes vertes d'une largeur comprise entre 5 et 10 mètres font partie des mesures de compensation pour favoriser la reproduction des espèces protégées. Pour répondre aux exigences notamment des PPA (Personnes Publiques Associées), c'est plus de 10 000 m² qui seront plantés.
- Valoripolis sera garant durant 30 ans du respect des cahiers des charges pour les plantations (arbres à tiges pour favoriser la nidification), le respect des fauches.
- A propos des zones dites humides (à l'inventaire départemental) celles-ci ont volontairement été évitées (dans la stratégie ERC) car pour les investir cela aurait nécessité des compensations disproportionnées.
- Le bois du secteur Nord-Est est investi par des chenilles processionnaires et donc non valorisable.
- Pour les aménagements de long de la RD 342, il y aura un recul de 25 mètres pour la construction des bâtiments (avec un alignement) et une zone inconstructible pour permettre à terme des aménagements dédiés aux modes doux. Il est prévu un traitement qualitatif au niveau de l'architecture et de la végétation des bâtiments. Ces prescriptions sont pour les nouvelles constructions et n'impacteront pas l'existant.

Il est rappelé que la partie Est sur St Laurent d'Agy est déjà opposable au PLU depuis plusieurs mois, elle ne fait donc pas partie de la déclaration actuelle.

La dernière partie de la soirée permet des échanges libres sur plusieurs thèmes :

- Valoripolis a fixé son objectif de démarrage des travaux à début mars 2020.
- Demande du garant et des représentants de monde agricole de publication des comptes rendus des concertations précédentes.
- Une demande d'explication sur les énergies renouvelables, avec le travail sur les panneaux photovoltaïques, l'extension et l'utilisation du réseau d'irrigation par les industriels pour la préservation de la nappe phréatique du Garon avec des réactions positives d'adhérents du SMARH (car permettrait également de renouveler un réseau vieillissant).
- Rappel de l'intérêt de procéder à une extension de la ZAE des Platières.
Le maire de Mornant rappelle les enjeux d'économie solidaire, de lutte contre la délocalisation et pour la pérennisation des entreprises déjà présentes, de promotion de la filière arboricole, de la structuration de la filière agro-alimentaire.

M. FROMONT rappelle le calendrier du processus, les moyens d'expression mis à disposition, le rôle de la concertation mais surtout l'enquête publique qui va suivre et qui permettra à chacun de proposer des modifications au projet.